

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 8 avril 2013 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Noëlla Dufour, conseillère*  
*M. Rémy Guay, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Éric Maltais*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*  
*M. Nicolas Savard, directeur des loisirs*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 9981-04-13**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».**

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2013**
- 4. Appel d'offres et soumissions**  
Procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la réfection de la rue de la Falaise.
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Vente d'un terrain à Gaétan Lavoie et Valérie Perron
  - 5.2 Octroi d'aides financières
  - 5.3 Nomination d'un maire-suppléant
  - 5.4 Permis d'alcool pour les activités estivales 2013
  - 5.5 Salaires des étudiants
  - 5.6 États financiers 2011 de l'OMH de Clermont et prévisions budgétaires 2012
  - 5.7 États financiers de l'OMH de Clermont pour 2012
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Pétition contre la fluoration de l'eau potable
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
  - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de mars 2013
  - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mars 2013
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
RÉSOLUTION NO. 9982-04-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2013 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

**4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

La directrice générale a remis aux membres du conseil municipal le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la réfection de la rue de la Falaise en date du 5 avril 2013.

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 VENTE DE TERRAIN À GAÉTAN LAVOIE ET VALÉRIE PERRON  
RÉSOLUTION NO. 9983-04-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont vend à monsieur Gaétan Lavoie et madame Valérie Perron, demeurant au 98 Rang 2, La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 518 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 815,8 mètres carrés, pour un coût total de 16 414,41 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 25 mars 2013.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Gaétan Lavoie et madame Valérie Perron, 98 Rang 2, La Malbaie (Québec) G5A 2B2 ainsi qu'au notaire Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

**5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES  
RÉSOLUTION NO. 9984-04-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- |  |        |
|--|--------|
| • La Garde Paroissiale de Clermont<br><i>Dîner de la Fête des Mères le 12 mai 2013</i> | 175 \$ |
| • Centre d'études collégiales en Charlevoix<br><i>Gala de la réussite 2013</i>         | 200 \$ |

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, CPA. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

---

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2013**

---

### **5.3 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT RÉSOLUTION NO. 9985-04-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE** Monsieur Luc Cauchon, conseiller au district # 2, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2013.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

### **5.4 PERMIS D'ALCOOL – ACTIVITÉS ESTIVALES 2013 RÉSOLUTION NO. 9986-04-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** Mme Brigitte Harvey, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Clermont, une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées au cours de l'année 2013, sur le site du Parcours des Berges « Alexis le Trotteur » ainsi qu'à l'aréna de Clermont, s'il y a lieu.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, 560 Boulevard Charest Est, Québec G1K 3J3.

### **5.5 SALAIRE DES ÉTUDIANTS RÉSOLUTION NO. 9987-04-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le salaire des étudiants à l'emploi de la Ville de Clermont soit fixé à 11 \$ l'heure.

Ce salaire s'applique à tous les étudiants à l'emploi de la Ville de Clermont à compter de l'adoption de la présente résolution.

La présente résolution abroge la résolution no. 9475-04-11.

### **5.6 ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH DE CLERMONT POUR 2011 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 RÉSOLUTION NO. 9988-04-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Clermont au 31 décembre 2011, préparés par la firme Benoit Côté, cpa. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| REVENUS :                     | 158 493 \$   |
| DÉPENSES :                    | (274 279 \$) |
| Capitalisation :              | 274 \$       |
| DÉFICIT :                     | 115 512 \$   |
| PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % | 11 551 \$    |

Également, que la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Clermont, pour l'année financière 2012 :

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| REVENUS :                     | 176 137 \$ |
| DÉPENSES :                    | 270 137 \$ |
| DÉFICIT :                     | 93 225 \$  |
| PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % | 9 322 \$   |

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2013**

---

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7, à monsieur Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1H4 ainsi qu'à Madame Martine Girard, Office municipal d'habitation de Clermont, C.P. 28, Clermont, Québec, G4A 1K1.

### **5.7 ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH DE CLERMONT POUR 2012 RÉSOLUTION NO. 9989-04-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Clermont au 31 décembre 2012, préparés par la firme Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| REVENUS :                     | 157 957 \$   |
| DÉPENSES :                    | (266 230 \$) |
| DÉFICIT :                     | 108 303 \$   |
| PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % | 10 830 \$    |

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7, à monsieur Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1H4 ainsi qu'à Madame Martine Girard, Office municipal d'habitation de Clermont, C.P. 28, Clermont, Québec, G4A 1K1.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 PÉTITION CONTRE LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE RÉSOLUTION NO. 9990-04-13**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que la controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les fluorures utilisés proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests de toxicologie requis pour prouver leur innocuité;

**CONSIDÉRANT QUE** nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mesure étant illégale en contrevenant à la Charte des droits et libertés, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds public (99% de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont appuie la position de la Coalition eau secours, de la Coalition trifluvienne pour une eau très saine et du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond dans le cadre de ce dossier;

**QUE** la Ville de Clermont demande à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable;

**QUE** la Ville de Clermont mandate Mme Brigitte Harvey, directrice générale, afin de signer pour et au nom de la Ville de Clermont la pétition contre la fluoration de l'eau potable qui est disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec.

**QUE** la présente résolution soit adressée au Ministère de la Santé et des Services sociaux, Édifice Catherine-de-Longpré, 1075, chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1S 2M1 ainsi qu'aux porte-paroles des groupes du Réseau québécois pour une eau sans fluor.

## **8. SÉCURITÉ INCENDIE**

## **9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

## **10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

## **11. COMPTES**

### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MARS 2013 RÉSOLUTION NO. 9991-04-13**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de mars 2013;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU** de ratifier les déboursés de mars 2013 au montant de 147 776,97 \$ ainsi que le versement des salaires de mars 2013 au montant de 51 603,29 \$ et portant le numéro de pièce P1-2013-04-08.

### **11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-03-2013 RÉSOLUTION NO. 9992-04-13**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mars 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2013 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 58 651,37 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2013-04-1308 et portant le numéro de pièce P1-2013-04-08.

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 9993-04-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE**  
l'assemblée soit levée à 20 h 40.

---

**Éric Maltais**  
Maire-suppléant

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale